



POUR LE RETRAIT DE LA LOI EL KHOMRI, ON CONTINUE !

LE 9 MARS, CE SONT 500 000 MANIFESTANTS DANS TOUTE LA FRANCE QUI SE SONT EXPRIMES POUR EXIGER LE RETRAIT PUR ET SIMPLE D'UN TEXTE ECRIT EN TOTALITE PAR ET POUR LE MEDEF.

En Loir & Cher, ce sont 300 à Romorantin, 350 à Vendôme et près de 3000 jeunes, salariés, retraités et privés d'emploi à Blois qui ont défilé pour refuser ce recul social qui ramènerait les salariés, la jeunesse et les générations futures à des conditions de vie et de travail du même niveau que celles du 19^{ème} siècle.

Après plus d'un million de signataires d'une pétition internet, la convergence du monde du travail et de la jeunesse,

démontre aussi un ras le bol général contre ce gouvernement au service exclusif du MEDEF.

Après la loi dite de sécurisation de l'emploi ou plutôt des profits, après les lois Macron et Rebsamen, le Crédit Impôt Compétitivité Emploi et le pacte de responsabilité, après les reculs sociaux sur nos retraites, le projet de loi El Khomri est la plus importante régression sociale depuis un siècle, la provocation ultime d'une coupe déjà bien remplie.



Présentée comme une énième évolution indispensable pour adapter le marché du travail et sauvegarder la fameuse compétitivité des entreprises, **la loi El Khomri c'est :**

- **Plafonner** les indemnités dues en cas de licenciement abusif...
- **Faciliter** les licenciements économiques même dans les entreprises et groupes sans difficultés mais capables de déguiser la baisse d'activité...
- **Individualiser** les contrats de travail...
- **Remettre en cause** les statuts de la Fonction Publique...
- **Mettre en place** des accords d'entreprise qui primeraient sur les droits collectifs...
- **Flexibiliser** les horaires avec des journées de 12H00 et des semaines de 60H00...
- **Majorer** les heures supplémentaires à 10%...
- **Fractionner** les heures de repos...
- **Baisser** les salaires...
- **Supprimer** les temps d'astreinte...
- **Mettre en place** des référendums pour aller à l'encontre des droits, des syndicats...
- **Etendre** les forfaits-jours...
- **Augmenter** le temps de travail des apprentis,
- **Supprimer** les Inspections du Travail et les Médecines du Travail.

Ce n'est pas en liquidant les droits des salariés, le code du travail, les conventions collectives et demain le statut de la Fonction Publique, en les livrant en pâture à la vindicte patronale que l'on améliorera les conditions de vie et de travail des salariés, de la population.

Les politiques de déversement d'argent public sans contrôle, d'exonérations sociales et fiscales diverses et variées, de remise en cause des acquis sociaux menées depuis 30 ans, n'ont fait grimper que deux seules courbes ; celle du chômage et celle des profits, des dividendes versés aux actionnaires.

A l'inverse du discours dominant, c'est bien l'augmentation des salaires, retraites et minima sociaux, la réduction du temps de travail qui permettra de développer l'emploi stable et qualifié, permettra de vivre et travailler tous dignement.

C'est pourquoi, la CGT revendique une sécurité sociale professionnelle dans le cadre d'un nouveau statut du travail salarié. Elle permettrait de garantir à tout travailleur un salaire au regard de sa qualification reconnue universellement quel que soit son poste de travail, son entreprise ou établissement ou encore sa situation de travail (en poste, en congé maladie, en formation, au chômage...).

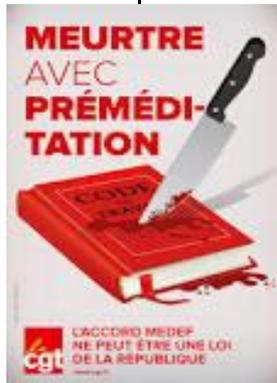
Une retraite qui serait la continuité du salaire basée sur 75% du brut soit 100 % du net.

Face à l'importante mobilisation du 9 mars, le Ministre Le Guen estimait que cette journée « *n'avait pas fait la démonstration du refus de projet de loi* ».

Gattaz, président du MEDEF, sans surprise, soutient qu'un retrait serait « *dramatique* »

pour les entreprises, c'est-à-dire pour les actionnaires.

Le couple patronat-gouvernement, fidèle à son arrogance habituelle, nous invite ainsi à intensifier le rapport de force par une amplification des luttes revendicatives sur chaque lieu de travail, sur ce projet de loi, mais également pour nos salaires, pour la réduction du temps de travail à 32H00, la reconquête d'une retraite dès 55 ans, etc...



C'est bien en étant plus nombreux en grève et en manifestation dans les prochains jours que nous gagnerons la satisfaction des revendications.

Si le 31 mars, a été fixée comme la prochaine grande journée de grève et manifestation contre le projet de loi travail, **les organisations de jeunesse appellent à faire du 17 mars le prochain rendez-vous de mobilisation contre le projet El Khomri.** Le 24 mars, jour de présentation du projet à l'Assemblée pourrait également être une nouvelle étape dans la mobilisation.

Parce qu'imposer le retrait du projet de loi est à notre portée par la convergence des actions des salariés avec la jeunesse, la CGT appelle les salariés, les retraités et les privés d'emploi à se mobiliser sous toutes les formes, à débrayer, à se mettre en grève le jeudi 17 mars et à participer aux rassemblements :

BLOIS à 11h30 :

au carrefour du Boulevard de l'Industrie – Avenue de
Châteaudun – Allée Schuman.

ROMORANTIN A 11H30 :

devant la sous-préfecture.

**Ensemble, stoppons la régression sociale
Imposons de nouveaux droits et garanties collectives
pour les salariés.**

Blois le 14/03/2016